



CP 309 : Sociétés de bourse

E.R. : Thibaut Montjardin – Maarten Dedeyne – Boulevard Poincaré 72-74, 1070 Bruxelles

17/10/19

Accord Sectoriel 2019-2020

1. Pouvoir d'achat

- Augmentation des salaires barémiques de 1,1% à partir du 1^{er} janvier 2020.
- Augmentation du montant des éco-chèques :
 - +50€ en 2019, soit un total de 250€ en 2019
 - +50€ en 2020, soit un total de 250€ en 2020
 - Les modalités d'exécution reprise dans la Convention collective de travail relative au pouvoir d'achat du 24 juin 2015 (n° de enreg. 128593/co/309) s'appliquent à cette augmentation.

2. Déplacement domicile-travail

Prolongation de l'indemnité vélo (jusque 30/06/2021)

3. Formation et outplacement

- Reconduction des dispositions de la CCT groupes à risque & financement Starfin
- Droit à la formation dans le cadre de la Loi Peeters : trajectoire de croissance sur 5 ans vers un droit à 5 jours de formation par ETP en moyenne par an.
 - 2019 : 3 jours en moyenne/ETP/an
 - 2020 : 4 jours en moyenne/ETP/an
 - 2021 : 5 jours en moyenne/ETP/an
- Prolongation de la dotation au fonds syndical (prime syndicale) en 2019 et 2020
- Poursuite de l'alignement de l'outplacement sectoriel avec Right Management

4. Travail faisable

- Modification de l'âge pour le début de l'octroi d'un jour de congé de fin de carrière, de 65 ans à 63 ans
- RCC et Crédit-temps : Les CCT ont été signées en juillet. Pour plus d'informations vous pouvez cliquer [ici](#)

5. Futur de la commission paritaire 309

Mise en place d'un groupe de travail mi-2020 pour discuter du futur de la commission paritaire 309